



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

## **BOFIP-RHO-14-0577 du 18/03/2014**

Arrêté du 30 mai 2013

ARRETE CHARGEANT UNE ADMINISTRATRICE GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE DE L'INTERIM DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ISERE

**Bureau RH-1B**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté charge une administratrice générale des finances publiques de classe normale de l'intérim de la direction départementale des finances publiques de l'Isère.

Date d'application : 28 juin 2013

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ CHARGEANT UNE ADMINISTRATRICE GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE CLASSE NORMALE DE L'INTÉRIM DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE L'ISÈRE.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ CHARGEANT UNE ADMINISTRATRICE GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE CLASSE NORMALE DE L'INTÉRIM DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE L'ISÈRE



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES  
SOUS-DIRECTION DE L'ENCADREMENT ET DES RELATIONS SOCIALES  
BUREAU RH-1B

**A R R Ê T É**

**chargeant une administratrice générale des finances publiques de classe normale  
de l'intérim de la direction départementale des finances publiques de l'Isère**

**LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES,  
CHARGÉ DU BUDGET,**

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

**ARRÊTE**

**Article premier**

Mme Régine CAU, administratrice générale des finances publiques de classe normale, directrice du pôle fiscal à la direction départementale des finances publiques de l'Isère, est chargée de l'intérim de la direction départementale des finances publiques de l'Isère, en remplacement de M. Alain BONEL, appelé à faire valoir ses droits à la retraite.

**Article 2**

Cette mesure prend effet le 28 juin 2013.

**Article 3**

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

Fait à Paris, le 30 mai 2013

POUR LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE  
L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES, CHARGÉ DU BUDGET,  
POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES,  
PAR DÉLÉGATION,  
LE CHEF DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

HUGUES PERRIN

